

## Critères de candidature

- La candidature doit mettre en avant en quoi elle contribue à la mission de l'UPU et les résultats positifs atteints dans le domaine de la sécurité postale. La candidature doit permettre au jury d'évaluer dans quelle mesure le candidat est un modèle pour le secteur ou comment a-t-il été capable de donner une impulsion exceptionnelle au secteur postal.
- Tout représentant d'un Pays-membre de l'UPU peut soumettre une formule de candidature.
- L'évaluation se fondera sur les informations fournies dans la description des initiatives et contributions du candidat. Cette description est limitée à la formule de candidature (composée de deux pages).
- L'évaluation sera réalisée par un sous-comité permanent composé de cinq membres: 1° le représentant du Président du GSP (qui sera président du jury), 2° le secrétaire du GSP, 3° le Président de la Commission 1 du Conseil d'exploitation postale (CEP), 4° le secrétaire de la Commission 1 du CEP et 5° le Directeur des opérations postales.
- La formule de candidature doit être remplie par voie électronique et envoyée en pièce jointe par courrier électronique ([security@upu.int](mailto:security@upu.int)). Un accusé de réception électronique sera par la suite envoyé par le secrétariat du GSP.
- Pour être valide, la formule doit être remplie soit en anglais, soit en français.
- La date limite d'envoi des candidatures est fixée **au 1<sup>er</sup> juillet**. Après cette date, les nouvelles candidatures ne seront plus acceptées. Les candidatures déjà reçues ne peuvent pas être modifiées.
- Le personnel actuellement en poste au Bureau international n'est pas admissible à ce prix.
- Les opérateurs désignés peuvent envoyer jusqu'à deux candidatures par an pour leur propre compte.
- Le jury se réserve le droit de sélectionner plusieurs lauréats ou de ne retenir aucune candidature.
- Les postes dont le candidat a été sélectionné seront officiellement informées au plus tôt par courrier électronique. Elles seront invitées à autoriser et à financer la présence du lauréat lors de la réunion du GSP pour qu'il puisse recevoir en personne le prix pour la sécurité postale. Lors de la réunion du GSP en question, le ou les lauréats seront également invités à présenter brièvement leurs initiatives et contributions leur ayant permis de remporter le prix.
- La décision des juges est définitive.